

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CENTRE NATIONAL DE GESTION
DES PRATICIENS HOSPITALIERS
ET DES PERSONNELS DE DIRECTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Arrêté du 23 décembre 2008 relatif aux personnels de direction inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 2009

NOR : SJSN0831557A

La directrice générale du centre national de gestion,
Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;
Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;
Vu l'avis de la commission administrative nationale paritaire consultative compétente à l'égard du personnel de direction des établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, en séance du 18 décembre 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnels de direction de classe normale ci-après sont inscrits au titre de l'année 2009 au tableau d'avancement à la hors classe des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée :

Sont nommés au 1^{er} janvier 2009 :

1. ANCEAU Bruno.
2. ASTIER-ESSELIN Valérie.
3. AUBERT Isabelle.
4. BAILLY Sylviane.
5. BALANDIER Cécile.
6. BECK Christian.
7. BECQUEMIE Erwan.
8. BENARD Pascal.
9. BENEUX Cécile.
10. BERBESSOU Jacques.
11. BLERVACQUE-LAVOQUET Emmanuelle.
12. BOCQUILLON Bernard.
13. BOQUET Laure.
14. BOUCHARD Jean-Paul.
15. BOUCHARD Raphaël.
16. BOUGERE Marie-Noëlle.
17. BOUTON-GRATALOUP Nadège.
18. BREMOND Edouard.
19. BRUNET Catherine.

20. CAMOU-COUAILLIER Elodie.
21. CANO Ginette.
22. CHAILLET-LEFORESTIER Elisabeth.
23. CHARLOT-ROBERT Agnès.
24. CHEMINANT Brigitte.
25. COEVOET Patrice.
26. COCONNIER Bernard.
27. COLLOMBET-MIGEON Frédérique.
28. COLONNA Pierre.
29. COQUISART Catherine.
30. COROSINE Danielle.
31. COUAILLIER Isabelle.
32. COULONJOU Hélène.
33. CREUZET Catherine.
34. CURNIER-HILARIO Sandrine.
35. D'ATTOMA Franck.
36. De BORT Clara.
37. DELAUNAY Michel.
38. DENUX Philippe.
39. DERISBOURG Thérèse.
40. DESMOULIN Patrick.
41. DEYRIES Bertrand.
42. DEYRIES Jean-François.
43. DOUTE Thibault.
44. DUBOIS Ronan.
45. DUNYACH Marie.
46. ELLIES Marie-Béatrice.
47. FIORINI Chrystèle.
48. FIRROLONI Sébastien.
49. FUNEL Nicolas.
50. GAGLIARDI Jean-Louis.
51. GANUCHAUD Yves.
52. GARNIER Jeanne.
53. GAZEL Evelyne.
54. GERINIER Joëlle.
55. GIRARD Guillaume.
56. GIRARD Rony.
57. GIRAUD Séverine.
58. GIRAUD Patrick.
59. GIZOLME Philippe.
60. HEBRARD Patrice.
61. HENAULT Philippe.
62. HORN Nathalie.
63. HOUADEC Yves.
64. HUART Guillaume.
65. HUBIN Jérôme.
66. ISABEY Bénédicte.
67. JACQUET Romain.
68. JAMBON Frédéric.
69. JEZEQUEL Yannig.
70. JOUCLA Lucien.
71. KATRA Denise.
72. KURTH Thierry.
73. LAUTRU Marie-Andrée.
74. LAVIGNON Marianne.
75. LEONELLI Jacques.
76. LEVAN-MONS Caroline.
77. LEYSENS Jean.
78. LINOLI Claudine.
79. LORENTZ Yannick.
80. MACHON Luc-Olivier.
81. MAILLARD Jean-Marie.
82. MARADENE-CONSTANT Max.

83. MARINGUE Caroline.
84. MATHIAS Robin.
85. MEKKI Ourdine.
86. MELIS Elio.
87. MERLAUD Philippe.
88. MIRAN Georges.
89. NATOLY Patrick.
90. PAGLIANO Bruno.
91. PEREZ Tina.
92. PETTER Diane.
93. PIVOT Marie-Laure.
94. PIZZATO Dominique.
95. PRAT Michel.
96. RADOUANE Elysabeth.
97. REVEST Jean-Michel.
98. REYT François.
99. RONZIERE Nathalie.
100. RUCARD Patricia.
101. SAMSON Anne-Marie.
102. SANTORI Laure.
103. SCHANGEL Jean-Louis.
104. SEDEAU Florence.
105. SLADEK Joseph.
106. SWEERTVAEGHER Stephane.
107. TASSO Jean-Paul.
108. TEUMA David.
109. VIAL Sébastien.
110. VOISIN Marc.
111. VUIDEPOT Gérard.
112. YVON Marc.

Sont nommés à une date ultérieure :

113. VERLEY Lyonel (16 janvier 2009).
114. DUSSOL-LEGLASTIN Delphine (1^{er} février 2009).
115. BESSIERE-BOUZAOUZA Fatima (5 février 2009).
116. BOUQUEREL Aurore (5 février 2009).
117. CHAMBAZ Florent (5 février 2009).
118. COUVREUR Julien (5 février 2009).
119. DELPUECH Annabelle (5 février 2009).
120. DION Armelle (5 février 2009).
121. DOMAIN Erick (5 février 2009).
122. DOURTHOUS Marie-Catherine (5 février 2009).
123. FAZI-LEBLANC Stephanie (5 février 2009).
124. FOUQUET Manon (5 février 2009).
125. GAUDILLIER Mélanie (5 février 2009).
126. GUEPRATTE Charles (5 février 2009).
127. GUERDER Magali (5 février 2009).
128. HAMELA Karine (5 février 2009).
129. JEAN Véronique (5 février 2009).
130. KREMER Sylvie (5 février 2009).
131. LE BARON Yvan (5 février 2009).
132. MOUNIER Céline (5 février 2009).
133. PHAM Marie-Catherine (5 février 2009).
134. PONTONNIER-RUDER Marie-Anne (5 février 2009).
135. ACHOUR Pascale (8 février 2009).
136. THEVIER Patrice (10 avril 2009).
137. MARECHAL Thomas (1^{er} mai 2009).
138. ORMANCEY Fabrice (1^{er} juin 2009).
139. PEGEOT Vincent (1^{er} juin 2009).
140. TAFFUT Pascal (1^{er} août 2009).
141. MARINGUE Gwendal (10 juin 2009).
142. VERRIELE Fabrice (3 août 2009).
143. GURZ Richard (30 octobre 2009).
144. MULLIEZ Stéphane (1^{er} novembre 2009).

- 145. FERRER-VILLENEUVE Anne (3 novembre 2009).
- 146. PATRIAT Damien (1^{er} décembre 2009).
- 147. LULLIEN Kevin (7 décembre 2009).
- 148. LE HENANFF Guillaume (22 décembre 2009).
- 149. SCHMIT Pascal (11 juillet 2009).
- 150. BRISION Carole (1^{er} août 2009).
- 151. KERLEO Evelyne (1^{er} septembre 2009).

Article 2

Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée devant l'autorité administrative et devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 23 décembre 2008.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
D. TOUPILLIER